



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Pôle G01 UHTP-Case manager - Educatrice/éducateur spécialisé-e

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 5 rue du Dr Delafontaine
93200 Saint Denis 01 49 71 71 41
En transport : bus 353 arrêt hôpital
Delafontaine

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de L'Isle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU POLE 93G01

Présentation du pôle 93G01 : dispositif sectoriel intervenant sur la commune de Saint Denis. Il est composé d'un CMP auquel sont rattachés un CATTP et un service d'AFT, d'une unité d'hospitalisation complète, d'un hôpital de jour et d'un C.A.C trisectoriel. Ces structures sont installées dans la commune.

L'unité Trèfle (trisectorielle), installée à Neuilly sur Marne, accueille quelques patients hospitalisés au long cours.

Composition de l'équipe sociale : Trois assistantes de service social et trois éducateurs spécialisés. Ils sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale : aider les personnes, les familles ou les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE D'EDUCATRICE/EDUCATEUR SPECIALISE-E

Position dans la structure :

Autorité hiérarchique :

- Directeur des ressources humaines

Liaison technique :

- service de la coordination de l'action sociale

Autorité fonctionnelle :

- Médecin chef de pôle
- Médecin responsable d'unité
- Cadre assistant de pôle

Horaire de travail :

Semaine : 38 heures (1575 heures annuelles)

Description synthétique du poste :

Partie prenant de l'équipe sectorielle, l'éducatrice/éducateur spécialisé-e concoure à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles psychiques.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le pôle :

Les temps et modalités d'interventions sont répartis ainsi :

- 60% UHTP – 5 rue du docteur Delafontaine 93200 Saint Denis
- 40% Case manager – prise en charge des premiers épisodes psychotiques

Sur l'Unité d'Hospitalisation Temps Plein :

L'éducatrice/éducateur spécialisé-e intervient sur orientation médicale ou sociale. Les temps d'échanges informels avec les patients dans l'unité lui permettent également d'envisager un accompagnement individualisé qu'elle propose à l'équipe.

Dans le cadre d'un suivi pluridisciplinaire, L'éducatrice/éducateur spécialisé-e intervient pour accompagner les patients en hospitalisation. Elle/il agit dans le registre de leur vie quotidienne. Il s'agit d'améliorer leur autonomie et favoriser leur ancrage relationnel avec l'environnement.

Elle/il inscrit son action dans une approche socio-éducative en lien avec sa collègue assistante sociale. Dans le cadre d'accompagnements concrets, elle/il permet au patient de se confronter aux démarches et à l'environnement socio-administratif. L'objectif est de favoriser une dynamique d'autonomisation.

Sa spécificité l'amène à cibler son action sur l'apprentissage ou le ré-apprentissage des capacités à être inscrit dans le tissu social et sur la socialisation de l'individu.

L'accompagnement, inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale, s'établit dans la durée.

Elle/il contribue avec ses collègues du secteur à ce qu'il y ait cohérence et articulation entre le temps d'hospitalisation et le travail ambulatoire.

Elle/il évalue les possibilités pratiques d'organisation de la sortie en termes de logement, de l'existence d'un entourage, des perceptions du patient sur ses propres capacités à vivre à l'extérieur.

Elle/il contribue à la préparation du projet de sortie. Très concrètement, elle/il accompagne le patient à son domicile, lors de visites de structures et dans diverses démarches sociales.





Elle/il participe aux staffs quotidiens et à la réunion hebdomadaire de l'unité. Elle/il peut assister, selon l'actualité des prises en charge, aux transmissions soignantes inter-équipes.

Selon l'actualité des prises en charge éducatives, elle/il peut participer aux réunions de synthèse des CMP.

Sur son rôle de case-manager :

Le Case Manager intervient dans un projet qui vise à la prise en charge spécifique précoce et intensive des troubles psychotiques centré sur les trois premières années de la maladie ; à partir du premier épisode de psychose chez des personnes de 16 à 35 ans.

Le principe clinique central de ce programme est de travailler activement sur l'engagement de la personne à s'impliquer dans des soins axés sur le rétablissement et le mieux-être.

Le Case Manager doit donc travailler en réelle interdisciplinarité avec le médecin, le psychologue, les infirmiers, le travailleur social et toute personne du réseau de santé et du secteur médico-social qui concoure à la prise en soin du patient. Il doit s'adapter aux particularités de la communauté, favoriser l'alliance thérapeutique avec le jeune usager, maintenir un lien étroit avec la communauté et les ressources disponibles à la réinsertion (par exemple : équipe de la trame à Saint-Denis)

Il doit soutenir l'appropriation du pouvoir de l'usager (empowerment) de toute l'histoire de sa vie, il doit s'assurer de la continuité des prises en charge et impliquer activement les membres de l'entourage de l'usager en respectant les décisions de ce dernier, relative à la confidentialité.

En effet, le désengagement des soins est fréquent et multifactoriel, l'approche personnalisée est une solution reconnue ; les facteurs associés aux désengagements sont : la durée de psychose non traitée, le déni des troubles, la consommation de toxiques et l'absence d'implication de la famille.

L'objectif du projet Case Management est de permettre un parcours de soins optimal sans rupture et sans perte de chance. Il est lien d'une pratique de Case Management précoce, intensive et personnalisée. Ces stratégies d'intervention s'articulent avec des programmes de repérage précoce et d'orientation ciblés sur des populations jeunes et/ou à risque dont la plateforme jeunesse et santé mentale déjà installé sur le territoire des pôles G01 G02 et G03 est un exemple fort.

Ce programme prend en charge 15 à 20 usagers pour 3 ans (caseload) et il est le garant de la prise en charge depuis leur entrée dans les soins jusqu'à la sortie du programme. Le case-manager est disponible 5 jours sur 7 pour les patients dont il a la charge. Il est désigné à l'admission du patient dans le programme. Il est l'interlocuteur privilégié de l'usager, de la famille, de l'employeur, ou de l'école si besoin ; il est mobile et peut intervenir au domicile ou dans d'autres lieux dans la communauté. Il reçoit l'usager de manière intensive une fois par semaine, plus si cela est nécessaire ; il travaille avant tout le lien et l'engagement dans les soins pour favoriser l'observance.

Le rôle de l'éducatrice/éducateur spécialisé-e dans sa fonction de case manager est :

- Information et éducation du patient
- Renforcement des compétences du patient
- Défense des intérêts du patient : accès aux prestations sociales, accès aux soins
- Suivi et coordination de la mise en œuvre du plan de soins et d'aides Retour d'informations au médecin traitant
- Réévaluation et adaptation

Le case manager participe à un staff hebdomadaire sur les patients inclus dans le programme de suivi

AXES D'INTERVENTION





Accompagnement personnalisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle/il est chargé-e du soutien des personnes souffrant de pathologies psychiques qui les handicapent dans leur quotidien.
- Elle/il accompagne les patients dans leur quotidien et contribue à améliorer l'adaptation et l'autonomie à toutes les étapes du processus.
- Sur demande médicale et/ou à la suite d'une réunion d'équipe, l'éducateur/trice spécialisé-e participe à la prise en charge pluri professionnelle en mettant en place avec le collectif soignant un certain nombre d'actions : ateliers thérapeutiques, entretiens cliniques personnalisés en binôme, participations aux réunions institutionnelles de l'unité et du service.

Aide à l'insertion dans la communauté

- Dans le cadre des sorties thérapeutiques, des rencontres avec les acteurs de la ville, des échanges avec les habitants du quartier, elle/il participe au projet d'insertion et de destigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Son approche éducative qui apporte une vision et des connaissances spécifiques et complémentaires des autres acteurs de l'équipe, contribue au travail partenarial avec l'environnement, (vie associative, vie de quartier, liens avec le médicosocial, etc.).
- Elle/il contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle/il participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires éducateurs spécialisés et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle/il se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les pratiques éducatives et l'accompagnement thérapeutique relevant de son champ de compétence, dans le cadre de son exercice au sein de l'hôpital de jour.
- Elle/il répond, à la demande, aux questions des étudiants en soins infirmiers et aides-soignants sur les aspects éducatifs des prises en charge.

Participations institutionnelles

- Elle/il participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Elle/il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Comme tout agent de l'établissement, elle/il contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE

En fonction des nécessités d'adaptation au projet médical et de soins de la structure, le poste peut être amené à évoluer.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES





- Accès au grade d'assistant socio-éducatif second grade après inscription sur tableau annuel d'avancement,
- Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre.

Signature de l'agent :

